

Le 16 avril 2019

Monsieur,

En réponse à votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels reçue le 27 mars 2019, ainsi qu'à votre demande complémentaire reçue le 3 avril 2019, vous trouverez ci-joints :

- Les courriels échangés entre certains employés du Musée de la civilisation, à savoir Sylvie Toupin, Dany Brown, Christian Denis, Peter Gagné et Ariane Fréchette, dans lesquels il est fait référence à vous ou traitant des sujets suivants :
 - La belle inconnue
 - L'Album des causes célèbres
 - Millie Brown et Nancy Morrison
- Une copie de la convention de prêt à usage entre le ministère de la Sécurité publique et le Musée de la civilisation, au regard de l'Album des causes célèbres et de la collection de laquelle ce dernier fait partie.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Nous joignons en annexe une note relative à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Sylviane Morrier

Gagné, Peter

De: Denis, Christian
Envoyé: 1 mars 2016 13:43
À: Gagné, Peter
Cc: Tari, Katy
Objet: RE: Formulaire de consultation-2016-0062

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour,

Je viens de prendre connaissance du message et de la demande formulée. Pour ma part, je ne vois d'inconvénients à qu'ils puissent obtenir les photographies en question qui ont déjà été numérisées pour l'album des causes célèbres. Il y a également des objets associés à cette affaire et qui doivent certainement les intéresser pour la publication, toutefois les pièces seront à numériser. Pour le Ministère de la Sécurité publique nous disposons de la liberté de juger des demandes qui sont formulées et celle-ci ne m'apparaît pas être à l'encontre d'une certaine éthique par rapport aux photos utilisée. Il ne s'agit pas d'une affaire dont les photos peuvent poser une problématique particulière, d'autant plus qu'elles ont déjà été diffusées sur différents sites. Le plus important, c'est qu'ils puissent bien citer la source et payer les droits associés.

Bonne journée!

Christian Denis - T. 418 644-6629
Conservateur
Dir. des collections et des relations avec les musées québécois

De : Gagné, Peter
Envoyé : 1 mars 2016 08:41
À : Denis, Christian
Objet : TR: Formulaire de consultation-2016-0062

Bonjour Christian,

Peux-tu lire l'échange de courriels ci-dessous et me donner ton opinion sur comment procéder? Merci.

- Peter

De : Tari, Katy
Envoyé : 29 février 2016 11:58
À : Gagné, Peter
Cc : Rompré, Danielle
Objet : RE: Formulaire de consultation-2016-0062

Bonjour Peter,

Tout d'abord, merci d'avoir fait les vérifications.

Voici quelques éléments :

1. Cette collection est en dépôt chez nous et nous n'avons pas l'autorisation d'y donner accès.
2. La dame devra communiquer avec le ministère de la sécurité publique auparavant.

[Numéro de page]

3. Plusieurs éléments si ce n'est pas la quasi-totalité de cette collection demeure inaccessible dont les archives en effet.
4. Le mieux sera de passer par Christian Denis qui est en contact avec eux.
5. La consultation au CNCEC ne sera pas possible.
6. L'album a été numérisé. Nous pourrions toujours lui fournir la photo tiré de l'album sous le couvert de l'acceptation du ministère.
7. Comme Christian n'est pas au bureau, il faudra attendre son retour.

Merci d'assurer le suivi.

Katy



Katy Tari, M.A. - T. 418 528-1582

Directrice

Dir. des collections et des relations avec les musées québécois

-----Message d'origine-----

De : Gagné, Peter

Envoyé : 29 février 2016 10:42

À : Tari, Katy

Cc : Rompré, Danielle

Objet : TR: Formulaire de consultation-2016-0062

Bonjour Katy,

Voici une demande de consultation très épineuse. Il s'agit des objets et archives du Laboratoire de médecine légale et sciences judiciaires de Montréal.

Côté archives, le fonds n'est pas traité, donc pas accessible. Qui plus est, la nature des photos et documents, parfois très graphiques et honnêtement dégoûtant (autopsies, photos de meurtres, etc.) les rendent inaptes à la consultation, en plus des problèmes légaux qui peuvent s'y attacher. L'album des causes célèbres, que mentionne la chercheuse, n'est même pas conservé au MAF.

En plus, ils veulent consulter les objets liés au hold-up de la Banque d'Hochelaga. J'ai repéré 9 objets dans TMS concernant ce crime, mais je vais attendre ton approbation de communiquer ça à la chercheuse, afin de ne pas ouvrir la porte d'une consultation au CNCEC.

J'ai parlé de cette demande à Anne et elle a confirmé la non-accessibilité du fonds et les multiples problèmes liés à ce cas.

- Peter

Peter Gagné - T. 418 644-6742

Archiviste

Dir. des collections et des relations avec les musées québécois -----Message d'origine----- De : Collections

Envoyé : 26 février 2016 15:25 À : [REDACTED] Cc : Gagné, Peter Objet : TR:

Formulaire de consultation-2016-0062

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande pour notre salle de consultation. Votre numéro de référence est le : 2016-0062.

Notre archiviste communiquera avec vous dans les meilleurs délais.

Bien cordialement,

Sarah Garneau

Collections - T. 418 528-0157

Service à la clientèle

Dir. des collections et des relations avec les musées québécois -----Message d'origine----- De : MCQ [mailto:noreply@mcq.org] Envoyé : 26 février 2016 13:30 À : Collections Objet : Formulaire de consultation

Appellation : Madame

Prénom : [REDACTED]

Nom : [REDACTED]

Institution : Editions de l'Homme

Adresse : 2260 avenue Bourbonnière app.6 Téléphone : 5146214979 Courriel :

[REDACTED] Est-ce votre première visite à la Salle de consultation? : Oui Nombre de personne(s) : 1 Sujet de recherche : Laboratoire de médecine légale de police scientifique.

Histoire du hold-up de la banque d'Hochelaga en avril 1924 impliquant le criminel Tony Frank (affaire Morel) Finalité de la recherche : Publication Description détaillée du projet : Il s'agit d'un livre publié aux Éditions de l'Homme sur l'histoire du crime organisé au Québec (1916-2016). Les auteurs et journalistes, André Cédilot et André Noël (voir le livre Mafia Inc.) souhaitent relater l'histoire de Tony Frank et du hold-up de la banque d'Hochelaga dans leur livre. Nous avons vu sur le site du musée virtuel du Canada que vous possédiez plusieurs artefacts reliés à cette affaire dont une cagoule, des cisailles, une pipe, une corde et que vous aviez également des photos des criminels impliqués dans cette affaire dans l'album «Causes célèbres» du laboratoire de médecine légale de police scientifique. Nous aimerions pouvoir consulter cet album et les artefacts reliés à cette affaire.

Cote(s) et titre(s) : Nous n'avons pas cette information Semaine du : : 29 février Jeudi ou vendredi ?

: Vendredi Ou semaine du : : Nous planifions nous déplacer à Québec la semaine du 29 février Jeudi ou vendredi? : Vendredi J'ai pris connaissance des conditions* : Oui

Guay, Claudia

De: Collections
Envoyé: 8 janvier 2018 10:02
À: Gagné, Peter; Denis, Christian
Objet: TR: Object inquiry

Bonjour à vous deux,

Cette personne a fait une demande semblable en septembre 2016. Il s'agit de tatouages de la collection du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale. Je crois que c'est toi Christian qui avait répondu à sa première demande. Peter, la demande avait aussi dû t'être envoyée puisqu'il voulait avoir accès au dossier d'objet. Est-ce que vous pouvez lui répondre et me mettre en cc? Je peux vous transférer les échanges courriel qui ont eu lieu en 2016, au besoin.

Merci à vous deux, bonne année 2018 et bonne journée,

Ariane



Collections - T. 418 643-2158, poste 796
Service à la clientèle
Direction des collections

De : Jamie Jelinski | [REDACTED]
Envoyé : 3 janvier 2018 00:52
À : Collections
Objet : Object inquiry

Hi,

I hope this message finds you well. By way of introduction, my name is Jamie Jelinski and [REDACTED]
[REDACTED] Previously your institution provided me, free of charge, with a low resolution image of object #96-1730, including your database entry for this item. I am wondering if it would be possible to get a similar image and database entry for object 96-1430? Please let me know. This is only for private research purposes and I would like to avoid the fees, as I was able to last time, if at all possible.

Thank you in advance.

Best,

J

[REDACTED]

Brown, Dany

De: Laplante, Anne
Envoyé: 25 janvier 2018 11:29
À: Vachon, Herman
Cc: Gagné, Peter; Lacoste, Joanne; Brown, Dany
Objet: RE: Sortir de sa réserve : laboratoire de sciences juridiques et de médecine légale

Bonjour Herman,

Tu auras toutes tes images aujourd'hui, incluant celles demandées à Isa. Pour la photographie de l'album des causes célèbres, tu recevras la page en entier et non seulement les trois balles. Le graphiste pourra faire le cadrage qu'il souhaite.

Avons-nous fait le tour des demandes en cours?

Bonne journée,
Anne

De : Vachon, Herman
Envoyé : 25 janvier 2018 08:57
À : Laplante, Anne
Cc : Gagné, Peter; Lacoste, Joanne; Brown, Dany
Objet : RE: Sortir de sa réserve : laboratoire de sciences juridiques et de médecine légale

Allo Anne,

Isa doit nous fournir pour vendredi une numérisation d'une image (celle des trois balles) provenant des albums des causes célèbres. J'en ai discuté avec elle hier en AM à son bureau au MCQ.

Je n'ai pas fait de demande photo spécifique à Francine Lafrance. Francine m'a référé à Isa

Comme mentionné hier, j'ai terminé la vérification du fonds du Labo des sciences juridiques... conservé au MAF. J'ai repéré une seule photo que je souhaiterais faire numériser pour nos besoins. Il s'agit d'un tirage collée (sans doute) sur un carton... Elle est identifiée par l'entremise d'une bande de papier et Peter est au courant. Pouvons-nous l'obtenir rapidement?

Merci.

De : Laplante, Anne
Envoyé : 24 janvier 2018 18:29
À : Vachon, Herman
Cc : Gagné, Peter; Lacoste, Joanne; Brown, Dany
Objet : RE: Sortir de sa réserve : laboratoire de sciences juridiques et de médecine légale

Bonjour Herman,

Pour le laboratoire médico-légal, je sais qu'Isa et Francine avaient aussi reçu une demande de ta part. Est-ce que tu souhaites toujours obtenir ces images?

Pour les autres demandes, j'ai indiqué leur avancement en jaune dans ton courriel.

Merci et bonne soirée,

[Numéro de page]

Anne

Anne Laplante - T. 418 643-2158, poste 557
Archiviste
Direction des collections

De : Vachon, Herman
Envoyé : 24 janvier 2018 16:48
À : Laplante, Anne
Cc : Gagné, Peter; Lacoste, Joanne; Brown, Dany
Objet : Sortir de sa réserve : laboratoire de sciences juridiques et de médecine légale

Bonjour Anne,

J'ai terminé la vérification du fonds (boîtes) conservé au MAF et j'ai repéré une seule photo que je souhaiterais faire numériser pour nos besoins. Il s'agit d'un tirage collée (sans doute) sur un carton.... Je souhaite obtenir que la photo. Je l'ai identifiée celle-ci par l'entremise d'une bande de papier et Peter est au courant. J'aimerais l'obtenir dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, avez-vous pu terminer les numérisations des images provenant des dossiers se trouvant sur le meuble du fichier dans la salle de consultation?

- Deux images de monsieur Brochu dans la réserve d'objets de Vanier **(En cours)**
- 3 photos de la motoneige à hélice **(En cours)**
- 1 photo couleur le mobilier de la salle à manger (l'école du meuble de Montréal) **(En cours)**
- Quebec Curling Club (en cours, je pense) **(Fait – Marie-Élaine les aura demain)**
- autres **Vous avez déjà entre les mains les images de Blatter et les cartes de Claude Davis. Y a-t-il des demandes qui nous échappent?**

Pour le Théâtre de sable, je compte t'appeler demain matin pour t'indiquer lesquelles.

Merci.
H

Herman Vachon - T. 418 643-2158, poste 296
Chargé de projet d'exposition
Direction de la programmation

Guay, Claudia

De: Gagné, Peter
Envoyé: 18 avril 2018 11:28
À: Denis, Christian
Objet: Tatouages

Bonjour Christian,

Je ne sais pas si tu as eu mon message téléphonique, puisque c'était une voix « cannée » et pas la tienne sur le message d'accueil.

J'ai un chercheur qui vient cet après-midi qui fait son doctorat sur les tatouages au Québec. Il a vu le tatouage et le masque de femme dans Sortir de sa réserve et se demande d'où proviennent les informations sur la provenance de ces 2 objets.

Si tu as des indications à me donner, ça m'aidera beaucoup. Herman Vachon m'a transféré un courriel que tu as envoyé à Valérie Laforge, parlant de photos dans l'album des causes célèbres. Malheureusement, cet objet n'est pas communicable à des chercheurs, même dans son format numérique, à cause de la nature du contenu.

- Peter



Peter Gagné - T. 418 643-2158, poste 559

Archiviste

Direction des collections

Guay, Claudia

De: Jamie Jelinski [REDACTED]
Envoyé: 7 mai 2018 01:35
À: Denis, Christian;Brown, Dany
Objet: Re: Research inquiry

Hi,
I have not heard back regarding my inquiry below. Can you please advise?
Thanks
J

[REDACTED]

On Apr 18, 2018, at 5:50 PM, Jamie Jelinski [REDACTED] wrote:

Dear Christian and Dany,

By way of introduction, my name is Jamie Jelinski [REDACTED] where I am currently studying the history of tattooing in Canada. Through my research I have become interested in two objects in your collection, #96-1430, a preserved tattooed skin, which also corresponds to a facial model, #96-1193.

I have been to Quebec twice in the past week, once to view the items in the current exhibition and a second time to conduct research on them at the archives. Consequently, I have been made aware that there are pages in "l'album des causes celebres" that correspond to the woman these tattoos belong to and whose face is represented on the facial model.

I am emailing you both to ask how and when I may be able to access the pages in this book that have information on the woman of interest. Since she died in 1936, it is my understanding that this would not be subject to any privacy legislation. However, if you prefer I can file an access to information request if you prefer I do so before you allow me to view the relevant pages in this book.

In any case, I appreciate your assistance and look forward to being able to view the material of interest. If you can advise as soon as possible that would be much appreciated as this is a time sensitive inquiry.

Best wishes,

Jamie

[REDACTED]

Gagné, Peter

De: Brown, Dany
Envoyé: 7 mai 2018 20:13
À: Gagné, Peter
Cc: Fréchette, Ariane
Objet: Demande pressante

Importance: Haute

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour Peter,

Dans les dernières semaines, avons-nous reçu la visite à la salle de consultation de madame Jamie Jelinski ? Celle-ci était intéressée par la cause de la « belle inconnue » - nous avons son masque mortuaire dans la collection médico-légale ? Est-ce qu'elle t'aurait consulté ? Dans l'affirmative, qu'a-t-elle vu ?

Merci beaucoup!

Dany

Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

Gagné, Peter

De: Brown, Dany
Envoyé: 8 mai 2018 08:27
À: Laplante, Anne; Morrier, Sylviane
Cc: Toupin, Sylvie; Gagné, Peter; Laforge, Valérie
Objet: Le mystère de la belle inconnue

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour,

À force de questionner tout un chacun, j'ai possiblement « percé » le mystère en regard de la demande.

La belle inconnue serait une des victimes d'un naufrage survenu en 1936 dont le corps n'a pas été identifié. Un tatouage aurait été prélevé – d'après ce qu'en dirait Christian Denis, ce que valide Sylvie Toupin dans la documentation aujourd'hui. Le masque mortuaire a été réalisé pour tenter d'identifier la victime.

Semble-t-il que les informations complémentaires se retrouvent dans l'*Album des causes célèbres* dans la section du naufrage. Anne?

Je vous reviens cet après-midi pour que l'on puisse répondre à la dame et mettre un terme à cette demande.

Dany

 Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

Gagné, Peter

De: Brown, Dany
Envoyé: 8 mai 2018 08:29
À: Gagné, Peter; Dionne, Céline
Cc: Kebbas, Nassima
Objet: TR: La belle inconnue - Démarches en cours

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Céline, Peter,

SVP transmettre vos réponses à Nassima, si possible ce matin.

Merci infiniment!

Dany

De : Brown, Dany
Envoyé : 7 mai 2018 20:17
À : Morrier, Sylviane
Cc : Laplante, Anne; Kebbas, Nassima
Objet : La belle inconnue - Démarches en cours

Sylviane,

Voici ce qui sera fait demain matin :

- Céline Dionne me fera parvenir les étiquettes dans l'exposition des deux objets;
- Peter Gagné m'indiquera si Mme Jelinski s'est rendue aux archives et ce qu'elle y aurait consulté, le cas échéant ;
- Sylvie Toupin vérifiera la documentation qu'elle a en sa possession concernant la cause de la « belle inconnue ».

Dany



Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

Brown, Dany

De: Dionne, Céline
Envoyé: 8 mai 2018 08:47
À: Brown, Dany
Cc: Laforge, Valérie; Kebbas, Nassima; Gingras, Anouk; Gagné, Peter
Objet: RE: Research inquiry

Bonjour Dany,

Excuse le délai, je suis en autobus ce matin!

Voici ce que j'ai trouvé :

96-1193
Masque mortuaire *La belle inconnue, 1936*
Rosario Fontaine
Montréal, Québec, 1936
Minéral, plâtre
Collection du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du ministère de la Sécurité publique

En 1936, un naufrage fait plusieurs victimes non loin du port de Montréal. Parmi celles-ci, une jeune femme qu'aucun indice ne permet d'identifier, sauf un intrigant tatouage tracé sur son bras. Peu de femmes portent de telles marques dans les années 1930. Le docteur Rosario Fontaine du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale moule ce masque afin de donner à la victime un aspect qui faciliterait son identification. Le tatouage est prélevé et conservé en vain de même que le masque mortuaire. Cette jeune femme restera à jamais l'énigme de « La belle inconnue ».

96-1430
Modèle anatomique
Montréal, Québec, 20^e siècle
Acrylique, peau humaine
Collection du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du ministère de la Sécurité publique

Bonne journée!

Céline Dionne - T. 418 643-2158, poste 218
Agente de secrétariat
Direction de la programmation

De : Brown, Dany
Envoyé : 7 mai 2018 20:02
À : Dionne, Céline
Cc : Laforge, Valérie; Gingras, Anouk
Objet : RE: Research inquiry
Importance : Haute

Bonjour, chère Céline,

Il me faudrait recevoir très rapidement les étiquettes commentées ou tout autre texte s'y rapportant dans l'exposition des objets suivants dans *Sortir de sa réserve* : 96-1430 et 96-1193.

Est-ce possible de me les transmettre en fin de matinée? Merci!

Dany

Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

Brown, Dany

De: Gagné, Peter
Envoyé: 8 mai 2018 09:12
À: Brown, Dany
Cc: Kebbas, Nassima
Objet: RE: La belle inconnue - Réponse de Peter

Oups! J'avais oublié de copier-coller le courriel à Christian Denis. Le voici après mon texte. - P

De : Gagné, Peter
Envoyé : 8 mai 2018 09:09
À : Brown, Dany
Cc : Kebbas, Nassima
Objet : RE: La belle inconnue - Démarches en cours

Bonjour Dany,

D'abord, je dois te dire que Jamie Jelinski est un monsieur. Ce nom peut être soit masculin ou féminin, mais dans ce cas-ci, il s'agit d'un homme. Ça pourrait être gênant de l'adresser au féminin.

Monsieur Jelinski est venu faire une consultation dans les derniers mois. Il fait son doctorat sur les tatouages au Québec et s'intéresse à ceux dans la collection du Musée. Suite à une visite à l'expo *Sortir de sa réserve*, il a vu le masque et les tatouages de « la belle inconnue » dont tu as bien résumé l'histoire.

Monsieur Jelinski a consulté TMS pour les informations sur les objets en question, mais comme il n'y a pas de dossiers d'objet, les informations sont minces et sans références. Il a consulté quelques dossiers documentaires sur l'histoire du laboratoire médico-légal qui sont ouverts à la consultation, mais il semble, selon un courriel de Christian Denis à Valérie Laforge que je te mets en fin de ce courriel, que c'est Christian Denis qui a déduit le lien entre le tatouage et le masque, suite à une consultation de l'album des causes célèbres.

On va peut-être te dire que le fonds médico-légal et l'album des causes célèbres sont restreints à la consultation. Ce n'est pas tout à fait vrai. Comme société d'État, nous ne pouvons pas restreindre la consultation de fonds que l'on conserve à moins d'indications légales spécifiques là-dessus.

Par exemple, les informations personnelles sont restreintes par la loi. Toutefois, il y a des exceptions dans la loi pour des informations historiques et généalogiques d'intérêt public. Souvent, on restreint la consultation des fonds non traités en disant qu'il peut y avoir des informations personnelles là-dedans. La plupart du temps, ça s'arrête là. Toutefois, la personne peut faire une demande d'accès à l'information et on serait obligé de traiter minimalement les documents pour y donner accès, peut-être en cachant les informations personnelles.

Dans les cas de l'album des causes célèbres, quelqu'un a décidé que, vu qu'il y a des images graphiques de cadavres et d'autopsies, qu'il faut le restreindre à la consultation. Cependant, cette décision, qui n'a pas été consignée, ne se repose pas sur la loi. Si monsieur Jelinski fait une demande via la loi d'accès à l'information, nous serons obligés de lui donner accès. Il a évoqué cette option lors de sa visite à la salle de consultation, l'ayant déjà fait à BAC. C'est pourquoi je lui ai suggéré qu'il serait mieux de faire une demande « normale » au Musée avant d'emprunter cette voie.

Sans trop prêcher pour ma paroisse, c'est un bel exemple de la boîte de Pandore que l'on ouvre en mettant des choses en exposition sans avoir traité les fonds d'archives correspondantes.

[Numéro de page]

Je suggère que quelqu'un trouve les photos correspondantes dans l'album des causes célèbres (qui est numérisé), vérifie s'il s'agit bel et bien du même tatouage, et que l'on « censure » la photo au besoin pour pouvoir communiquer une reproduction à monsieur Jelinski, selon les tarifs et délais normaux.

- Peter

Voici le courriel de Christian :

=====

De : Denis, Christian

Envoyé : 13 décembre 2017 15:36

À : Laforge, Valérie

Objet : La belle inconnue

Valérie,

Il s'agit d'un cadavre retrouvé en 1936 sans aucun papier permettant de l'identifier. Nous pouvons voir dans l'album des causes célèbres son corps sur une table de dissection et portant un tatouage sur un bras. Sauf erreur, le tatouage a été prélevé et conservé avec quelques autres que nous avons dans les pièces à conviction sur un présentoir. Je ne me souviens plus, s'il y avait beaucoup d'informations additionnelles dans l'album, c'est possible. C'est le docteur Rosario Fontaine qui aurait fait ce modelage afin de lui redonner une expression vivante, sans doute avec l'objectif de faciliter son identification. L'histoire ne nous dit pas si la démarche a été concluante, je crois qu'elle est restée dans l'anonymat et un cas non résolu.

Si jamais, tu veux consulter les albums, ils ont été numérisés et sont consultables, il faudrait demander à Anne Laplante.

Bonne journée!

Christian Denis - T. 418 643-2158, poste 827
Conservateur
Direction des collections

Peter Gagné - T. 418 643-2158, poste 559
Archiviste
Direction des collections

De : Brown, Dany

Envoyé : 8 mai 2018 08:29

À : Gagné, Peter; Dionne, Céline

Cc : Kebbas, Nassima

Objet : TR: La belle inconnue - Démarches en cours

Céline, Peter,

SVP transmettre vos réponses à Nassima, si possible ce matin.

Merci infiniment!

Dany

De : Brown, Dany

Envoyé : 7 mai 2018 20:17

À : Morrier, Sylviane

Cc : Laplante, Anne; Kebbas, Nassima

Objet : La belle inconnue - Démarches en cours

Sylviane,

Voici ce qui sera fait demain matin :

- Céline Dionne me fera parvenir les étiquettes dans l'exposition des deux objets;
- Peter Gagné m'indiquera si Mme Jelinski s'est rendue aux archives et ce qu'elle y aurait consulté, le cas échéant;
- Sylvie Toupin vérifiera la documentation qu'elle a en sa possession concernant la cause de la « belle inconnue ».

Dany

Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210

Directeur

Direction des collections

Brown, Dany

De: Laplante, Anne
Envoyé: 8 mai 2018 14:04
À: Toupin, Sylvie; Brown, Dany; Morrier, Sylviane
Cc: Kebbas, Nassima
Objet: RE: La Mystérieuse Belle inconnue

Bonjour à tous,

Les deux albums des causes célèbres ne contiennent rien concernant un naufrage et rien concernant la belle inconnue.

Le tatouage en exposition 96-1430 n'est pas celui présenté dans les albums des causes célèbres.

Il y a effectivement une photo d'autopsie dans un des albums dont le cadavre porte des tatouages. Je ne sais pas si vous souhaitez l'informer de cet élément. À titre indicatif, il serait possible de numériser uniquement le bras montrant les tatouages sans montrer les blessures ou la poitrine de la femme assassinée.

Merci,
Anne

Anne Laplante - T. 418 643-2158, poste 557
Archiviste
Direction des collections

De : Toupin, Sylvie
Envoyé : 8 mai 2018 11:55
À : Brown, Dany; Laplante, Anne
Objet : La Mystérieuse Belle inconnue

Bonjour Anne et Dany,

J'ai épluché toute la documentation que m'a transmise Christian avant son départ et je ne trouve aucun lien entre le masque mortuaire de la Belle et le tatou. Même dans l'exposition virtuelle le masque est présenté seul.

En espérant que ça vos éclaire ou ...pas.

Est-ce qu'il y a quelque chose dans l'Album des causes célèbres?

Sylvie

Sylvie Toupin, M.A. - T. 418 643-2158, poste 555
Conservatrice
Direction des collections

Toupin, Sylvie

De: Brown, Dany
Envoyé: 15 mai 2018 10:04
À: Toupin, Sylvie; Laplante, Anne
Cc: Morrier, Sylviane; La Roche, Stéphan
Objet: RE: Research inquiry

Bonjour Sylvie et Anne,

Je vous prie de répondre. Je montrerai la réponse à Stéphan (en l'absence de Sylviane). Bien entendu, le chercheur pourra se présenter au MAF.

Je vous prie de lui répondre aujourd'hui, si la chose est possible.

Dany

 Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

De : Toupin, Sylvie
Envoyé : 15 mai 2018 09:59
À : Brown, Dany; Laplante, Anne
Objet : TR: Research inquiry

Voici une gentille demande de justification de notre chercheur...

Dany, je t'en reparle

ST

De : Jamie Jelinski [REDACTED]
Envoyé : 14 mai 2018 17:09
À : Toupin, Sylvie
Objet : Re: Research inquiry

Hi,
Can you provide an explanation as to why the tattoos would be isolated from the rest of the body should I request a photograph? If you can cite the appropriate museum policy and legislature in your answer that allows you to make this decision, that would be appreciated as well. Further, I would like to come consult the object in person as well, can you please advise as to how we can make the necessary arrangements to do so?
Thanks.
J

Sent from my iPhone

On May 14, 2018, at 5:48 PM, Toupin, Sylvie <Sylvie.Toupin@mcq.org> wrote:

Dear Mr. Jelinski:

Once again, we thank you for your interest the collections of the Musée de la civilisation.

We regret to inform you that the Musée has no additional information regarding *la belle inconnue*. Since the reception of your requests, we proceeded to some validations. As we checked with our Main Archivist, she confirmed that after consulting the *Album des causes célèbres*, the album contains nothing regarding the body of *la belle inconnue* or the preserved tattooed skin 96-1430. Moreover, no autopsy images can be associated with any case for the year 1936. We are unable to document or confirm with certainty any link between the tattoo 96-1430 and *la belle inconnue*. This assertion cannot be proven. Necessary corrections will be made in the exhibition *Secrets Uncovered. 400 Objects, a World of Emotions*.

Nevertheless, the *Album des causes célèbres* does include a photograph showing a woman tattooed on an autopsy table. This photograph shows the body of Ms. Mellie Brown, murdered by Nancie Morrison in 1929. One of her tattoos looks like one of the tattoos associated to item number 96-1730, which you can also see in the exhibition *Secrets Uncovered. 400 Objects, a World of Emotions*.

It is possible to receive a digital image of tattoos on Mellie Brown's arm. However, on the digital image, tattoos will be isolated from the rest of the body. You can request a copy on the Museum's Website: <https://boutique.mcq.org/qc/demande-d-images-et-de-droits-de-reproduction/51-demande-image.html>

Yours, very truly,

Sylvie Toupin, curator

[<logo-mcq-medium_0cac64b1-58bb-4121-9aec-9d023646e633.png>](#)

Sylvie Toupin, M.A. - T. 418 643-2158, poste 555
Conservatrice

Direction des collections

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

[mcq.org](#) [<google_map_23bb144c-f2e4-43f7-a3a5-ab855b0c780b.png>](#) [<vi-ft-facebook_be560e71-ae19-468e-9d38-5d0bb5a81e5e.png>](#) [<vi-ft-twitter_0331c710-27af-4cf2-96f8-d7c20d46ca77.png>](#) [<vi-ft-flickr_7b3f4c93-1472-4b9c-b7ec-da7d858eb0f2.png>](#) [<vi-ft-youtube_b6a267bd-cd64-45d2-ad11-48108e4e7bc5.png>](#)

[<pic2_2e8ba750-43b6-4ae7-aaea-18a8a4bb6ce5.jpg>](#)

Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Brown, Dany

De: Brown, Dany
Envoyé: 22 mai 2018 15:27
À: Bussièrès, Frédérick
Cc: Toupin, Sylvie; Laplante, Anne
Objet: RE: Causes célèbres (album)

Frédérick,

Stéphan partage mon avis sur la clause 4.1 du contrat, à savoir que cela nous prend l'autorisation du ministère, l'absence de virgule rend le texte non équivoque.

Par contre, ce retour d'appel se révélera des plus instructifs.

Dany

Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

De : Bussièrès, Frédérick
Envoyé : 22 mai 2018 15:22
À : Brown, Dany
Cc : Toupin, Sylvie; Laplante, Anne
Objet : Causes célèbres (album)

Bonjour Dany,

Une note pour t'informer que je suis en attente du retour d'appel de maître Dana Deslauriers, avocate. Elle travaille au Bureau du Coroner et s'occupe de toutes les questions de l'accès à l'information. Elle me renseignera sur la question dudit album.

Aussi, Anne et moi avons contacté BAnQ. En attente aussi d'une réponse.

À suivre.

Frédérick

Frédérick Bussièrès - T. 418 643-2158, poste 298
Adjoint à la réalisation
Direction des collections

Brown, Dany

De: Brown, Dany
Envoyé: 22 mai 2018 21:31
À: La Roche, Stéphan
Objet: Fwd: Album des causes célèbres - suite
Pièces jointes: ATT00001.htm; A-2.1.pdf; ATT00002.htm

Bonsoir,

Dans l'approche que nous développerons, il faudra tenir compte de ceci. Voir le courriel ci-après.

Enfin, j'ai demandé à Sylvie de communiquer avec le Laboratoire afin de valider ce qui peut être fait.

On s'en reparle donc.

Dany

Envoyé de mon iPhone

Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

Début du message transféré :

Expéditeur: Bussi res, Fr d rick <Frederick.Bussieres@mcq.org>
Date: 22 mai 2018   17:14:27 UTC-4
Destinataire: "Brown, Dany" <Dany.Brown@mcq.org>
Cc: "Laplante, Anne" <Anne.Laplante@mcq.org>, "Toupin, Sylvie" <Sylvie.Toupin@mcq.org>
Objet: Album des causes c l bres - suite

Bonjour Dany,

Je viens tout juste de terminer mon t l phone avec Dana Deslauriers, avocate, du Bureau du coroner.

Voici en synth se :

- 1- De prime abord, TOUTES demandes de consultation (incluant diffusion) des photos d'enqu tes sur les crimes et d c s suspects sont SYST MATIQUEMENT refus es par le bureau du coroner. La seule possibilit  de consultation est dans un cadre de deuil et de gu rison d'un choc post-traumatique. La consultation est supervis e, le demandeur est accompagn  d'un psychologue (ou autre), et les photos sont partiellement cach es. On ne montre pas tout. De plus, il y a absence d'ordinateur, de cellulaire et d'appareil photo pour emp cher la prise de photographies.

- 2- Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale est un sous-contractant du bureau du coroner. Il n'a pas d'entité légale, et est une unité administrative. Il doit se conformer aux règles et aux lois suivies par les coroners.
- 3- Le bureau du coroner suit à la lettre les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne. 3 points : dignité de la personne; respect de la vie privée; droit à l'image. Même si les photos datent de 1926 à 1952, les personnes ont toujours le droit au respect.
- 4- Le tatouage est un signe d'identification d'une personne. Ce point touche définitivement l'aspect « vie privée » de la personne décédée. L'association peut être facile.
- 5- On s'appuie sur les articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour refuser la demande actuelle (et demandes ultérieures).
- 6- Les photographies de scènes de crimes ou de meurtres suspects sont des documents provenant de rapports de polices et de coroners. Ces rapports sont PRIVÉS, et selon l'article 28 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous ne pouvons les diffuser.
- 7- On recommande de créer un dossier rouge pour ces deux albums pour les raisons évoquées. Il faut prendre garde au voyeurisme, à la curiosité malsaine. La consultation serait acceptée pour des demandes officielles de justice, pour des études sérieuses (et historiques) à propos de balistique, d'arme blanche, etc. Consultation avec supervision seulement.

Maître Deslauriers précise que ce n'est pas un avis juridique, mais bien une sensibilisation à ce genre de documents et des suggestions quant à une ligne directrice pour notre future acquisition. Elle salue nos efforts à se positionner en tant que musée d'état face à ce genre de documents. Elle se montre disponible à nous renseigner davantage. Voici ses coordonnées :

Dana Deslauriers, avocate
Bureau du coroner
Édifice Le Delta 2, bureau 390
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5B1

Téléphone : 418.643.1845
Courriel : acces.information.coroner@coroner.gouv.qc.ca

Ci-joint, la LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, 1^{er} mars 2018. Version en vigueur.

Bonne fin de journée

Frédéric

Toupin, Sylvie

De: Brown, Dany
Envoyé: 24 mai 2018 08:28
À: Toupin, Sylvie
Objet: RE: Research inquiry

Bonjour, chère Sylvie,

Il faudrait « donner signe de vie » à Monsieur Jelinski aujourd'hui, même si nous n'avons pas encore discuté avec Monsieur Dufour.

J'en ai parlé avec Stéphan, celui-ci est à l'aise avec mon projet de lettre, mais me faisait savoir qu'on pourrait sans doute le raffermir.

On peut s'en parler aujourd'hui?

Dany

 Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

De : Toupin, Sylvie
Envoyé : 23 mai 2018 09:46
À : Brown, Dany
Objet : TR: Research inquiry

Et ça continue....

La loi de l'accès à l'information.

On s'en reparle

Sylvie

De : Jamie Jelinski [REDACTED]
Envoyé : 22 mai 2018 17:39
À : Toupin, Sylvie
Cc : Forgues, Dominique; La Roche, Stéphan
Objet : Re: Research inquiry

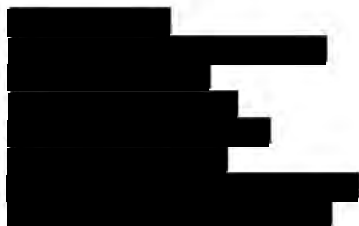
Sylvie,

Can you please provide me a copy of the deposit agreement that you mention, which as you state, "limits the diffusion of elements that are part of that particular collection"?

Furthermore, in the previous message I sent you, I asked (and I quote my previous email here), "Further, I would like to come consult the object in person as well, can you please advise as to how we can make the necessary arrangements to do so?" You have failed to address this question in your response. **Can you please answer this question by either confirming or denying that I may consult this item in person?** Thus far, you have only addressed reproductions of said item.

To be clear, I am once again asking for my unhindered ability to access and view this item in person and to have uncensored and unedited reproductions of the relevant item. I would like to remind you that this item has been accessioned into a public collection, and therefore you are intentionally hindering my access to it for scholarly research purposes. If you continue to do so, I will have no choice but to file an appeal with the Commission d'accès à l'information, for which you and other museum staff members may be subpoenaed to appear at the relevant hearing.

J



On May 22, 2018, at 5:54 PM, Toupin, Sylvie <Sylvie.Toupin@mcq.org> wrote:

Dear Mr. Jelinski,

In response to your last question, a deposit agreement binds us to the owner of the collection from which the *Albums des causes célèbres* is drawn, which limits the diffusion of elements that are part of that particular collection. In addition, this agreement also limits their reproduction. I understand that these provisions are in compliance with the Act respecting the determination of the causes and circumstances of death in a view to respect the dignity and privacy of a deceased person.

To provide you the image of the requested tattoos, we thus need the permission from the owner. We will ask for such a permission as soon as the form is completed, which you can find on the Museum's Website: <https://boutique.mcq.org/qc/demande-d-images-et-de-droits-de-reproduction/51-demande-image.html>.

We are pleased to assist you in your research and have made proceeded to many validations. We are sorry if it creates some delays.

Please feel free to contact me for any further information.

Yours, very truly,

Sylvie Toupin

<[logo-mcq-medium_0cac64b1-58bb-4121-9aec-9d023646e633.png](#)>

Sylvie Toupin, M.A. - T. 418 643-2158, poste 555

Conservatrice

Direction des collections

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

[mcq.org](#) <[google map_23bb144c-f2e4-43f7-a3a5-ab855b0c780b.png](#)> <[vi-ft-facebook_be560e71-ae19-468e-9d38-5d0bb5a81e5e.png](#)> <[vi-ft-twitter_0331c710-27af-4cf2-96f8-d7c20d46ca77.png](#)> <[vi-ft-flickr_7b3f4c93-1472-4b9c-b7ec-da7d858eb0f2.png](#)> <[vi-ft-youtube_b6a267bd-cd64-45d2-ad11-48108e4e7bc5.png](#)>

<[pic1_e368a2fe-f5bd-46eb-a866-a091cd34a73b.png](#)>

Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Toupin, Sylvie

De: Brown, Dany
Envoyé: 24 mai 2018 21:04
À: Laforge, Valérie
Cc: Toupin, Sylvie; Laplante, Anne
Objet: TR: Laboratoire sciences judiciaires et méd légale

Bonsoir Valérie,

Il y aura lieu de retirer les pièces dans *Sortir de sa réserve* qui permettent d'associer une personne (cf le tatou de Mme Brown). Il faut valider ce qu'il en est en regard des pièces qualifiées d'« anatomiques ».

Merci.

Dany



Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

De : Toupin, Sylvie
Envoyé : 24 mai 2018 17:15
À : Laplante, Anne; Brown, Dany
Cc : Bussi res, Fr d rick
Objet : RE: Laboratoire sciences judiciaires et m d l gale

Bonjour Anne et Dany,

Je viens de mon c t  de parler   Monsieur Bob Dufour qui me confirme qu'il est strictement interdit de diffuser ou donner acc s   toute pi ce de la collection qui permet l'identification d'une personne. Il va nous formuler la r ponse par  crit. Il appuie  galement toutes les restrictions  mises par Dana Deslauriers avec qui il travaille et qu'il connaît bien .

Ces d couvertes arrivent   point nommer car l'entente avec le laboratoire doit  tre renouvel e prochainement . Nous devons remettre des  l ments   qui de droit , je crois.

Bonne soir e,

Sylvie



Sylvie Toupin, M.A. - T. 418 643-2158, poste 555
Conservatrice
Direction des collections

De : Laplante, Anne
Envoy  : 24 mai 2018 15:20
  : Brown, Dany; Toupin, Sylvie
Objet : Laboratoire sciences judiciaires et m d l gale

Bonjour Dany et Sylvie,

J'ai re u un retour de BANQ concernant notre questionnaire sur les restrictions entourant les photographies du Laboratoire. Ce fut une tr s grande surprise pour eux de constater que nous avons en notre possession des documents du Laboratoire. Ce dernier est li    la S curit  publique et poss de un calendrier de conservation. Selon la Loi sur les archives, le Laboratoire doit obligatoirement verser ses documents inactifs   BANQ.

Je tenais   vous informer que BANQ communiquera avec le Laboratoire afin de les informer de la situation et de leurs obligations. Il est probable qu'ils exigent un rapatriement des documents d'archives. Ceci dit,

cela ne touchera probablement pas l'*Album des causes célèbres*. De plus, nous pourrions sans doute justifier la conservation de certains documents de par le lien étroit avec des objets.

Une vraie boîte de pandore!

Bonne fin de journée,
Anne

 **Anne Laplante** - T. 418 643-2158, poste 557
Archiviste
Direction des collections

Guay, Claudia

De: Jamie Jelinski [REDACTED]
Envoyé: 31 mai 2018 16:36
À: Toupin, Sylvie
Cc: Forgues, Dominique; La Roche, Stéphan; Denis, Christian
Objet: Re: Research inquiry

Hi

I am emailing once again as I have not heard back from this inquiry. Since my last email it has come to my attention that author/researcher Jacques Cote has previously accessed the "livre des causes celebres" many times during his research, which was assisted by Christian Denis. My question, then, is why was Mr Cote permitted to access this item in your collection, whereas I have been continuously denied from doing so? Once again, and as more information about such hindrances comes to light, I would like to reiterate that this is completely unacceptable and I am once again requesting my access to this item.

Please advise as soon as possible.

J

[REDACTED]

On May 22, 2018, at 3:39 PM, Jamie Jelinski [REDACTED] wrote:

Sylvie,

Can you please provide me a copy of the deposit agreement that you mention, which as you state, "limits the diffusion of elements that are part of that particular collection"?

Furthermore, in the previous message I sent you, I asked (and I quote my previous email here), "Further, I would like to come consult the object in person as well, can you please advise as to how we can make the necessary arrangements to do so?" You have failed to address this question in your response. **Can you please answer this question by either confirming or denying that I may consult this item in person?** Thus far, you have only addressed reproductions of said item.

To be clear, I am once again asking for my unhindered ability to access and view this item in person and to have uncensored and unedited reproductions of the relevant item. I would like to remind you that this item has been accessioned into a public collection, and therefore you are intentionally hindering my access to it for scholarly research purposes. If you continue to do so, I will have no choice but to file an appeal with the Commission d'accès à l'information, for which you and other museum staff members may be subpoenaed to appear at the relevant hearing.

J

[REDACTED]



On May 22, 2018, at 5:54 PM, Toupin, Sylvie <Sylvie.Toupin@mcq.org> wrote:

Dear Mr. Jelinski,

In response to your last question, a deposit agreement binds us to the owner of the collection from which the *Albums des causes célèbres* is drawn, which limits the diffusion of elements that are part of that particular collection. In addition, this agreement also limits their reproduction. I understand that these provisions are in compliance with the Act respecting the determination of the causes and circumstances of death in a view to respect the dignity and privacy of a deceased person.

To provide you the image of the requested tattoos, we thus need the permission from the owner. We will ask for such a permission as soon as the form is completed, which you can find on the Museum's Website:

<https://boutique.mcq.org/qc/demande-d-images-et-de-droits-de-reproduction/51-demande-image.html>.

We are pleased to assist you in your research and have made proceeded to many validations. We are sorry if it creates some delays.

Please feel free to contact me for any further information.

Yours, very truly,

Sylvie Toupin

<[logo-mcq-medium_0cac64b1-58bb-4121-9aec-9d023646e633.png](#)>

Sylvie Toupin, M.A. - T. 418 643-2158, poste 555

Conservatrice

Direction des collections

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

[mcq.org](#) <[google map 23bb144c-f2e4-43f7-a3a5-ab855b0c780b.png](#)> <[vi-ft-facebook be560e71-ae19-468e-9d38-5d0bb5a81e5e.png](#)> <[vi-ft-twitter 0331c710-27afd7c20d46ca77.png](#)> <[vi-ft-flickr 7b3f4c93-1472-4b9c-b7ec-da7d858eb0f2.png](#)> <[vi-ft-youtube b6a267bd-cd64-45d2-ad11-48108e4e7bc5.png](#)>

<[pic1_e368a2fe-f5bd-46eb-a866-a091cd34a73b.png](#)>

Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Brown, Dany

De: Toupin, Sylvie
Envoyé: 1 juin 2018 11:59
À: La Roche, Stéphan; Forgues, Dominique; Morrier, Sylviane; Brown, Dany
Objet: TR: Research inquiry

À titre indicatif

Sylvie

De : Toupin, Sylvie
Envoyé : 1 juin 2018 10:46
À : [REDACTED]
Cc : bob.dufour@msp.gouv.qc.ca
Objet : Research inquiry

Dear Mr. Jelinski:

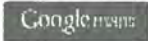
The agreement between the owner of the collection and Musée de la civilisation does limit the diffusion and reproduction of elements of the collection which is on deposit in the collections of the museum.

I inform you that we made the required validations with the Laboratoire de sciences judiciaires et médico-légales du Québec. According to the fact that the museum is not the owner of the collection you have to address your research inquiry to the owner itself.

I thus invite you to contact Mr. Yves Bob Dufour, Director of the Laboratoire de sciences judiciaires et médico-légales, by email, bob.dufour@msp.gouv.qc.ca

Yours, very truly,

Sylvie Toupin

Sylvie Toupin, M.A. - T. 418 643-2158, poste 555
Conservatrice
Direction des collections
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada
mcq.org     



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en

[Numéro de page]

Toupin, Sylvie

De: Brown, Dany
Envoyé: 1 juin 2018 16:14
À: Toupin, Sylvie
Cc: La Roche, Stéphan
Objet: Re: TR: Research inquiry

Je vais préparer quelque chose sur l'accessibilité. Au cas où. Cela pourra t'alimenter Sylvie. Je serai peu disponible la semaine prochaine.

Il en fait un combat personnel. Rappelons-nous que la demande initiale était différente.

À bientôt!

Envoyé de mon iPhone

 **Dany Brown** - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

Le 1 juin 2018 à 16:04, Brown, Dany <Dany.Brown@mcq.org> a écrit :

Il faut laisser le temps à M. Dufour de lui répondre.

Au besoin, nous aviserons, mais de concert avec M. Dufour.

Nous ne pouvons pas ajouter quoi ce soit que nous n'ayons pas déjà dit.

Dany

Envoyé de mon iPhone

Le 1 juin 2018 à 15:44, Toupin, Sylvie <Sylvie.Toupin@mcq.org> a écrit :

Et ça continue Dany...Le monsieur n'est pas satisfait de la réponse.

Monsieur Dufour est en train de lui répondre. Le demandeur l'a contacté avec un beau HI BOB!

Je crois que nous devons cesser de lui répondre . Ça devrait se régler au bureau du directeur du Laboratoire Monsieur Yves Bob Dufour.

À lundi.

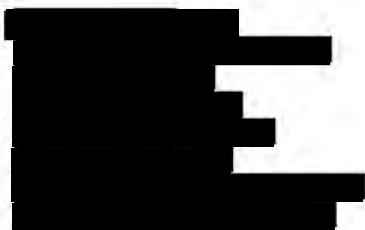
Sylvie

De : Jamie Jelinski [REDACTED]
Envoyé : 1 juin 2018 13:10
À : Toupin, Sylvie
Cc : La Roche, Stéphan; Denis, Christian
Objet : Re: Research inquiry

I've spoken to other researchers who have been able to access this item without getting permission from elsewhere, and so far you have failed to answer my question, which is why do I need to go through these measures when others have not? If you can answer this question, it would be much appreciated.

Furthermore, and I am now asking for the third time, I would like to view this item in person—can you please give me a definitive answer as to whether or not you will allow this to happen. As I have pointed out already, thus far you have only spoken about reproductions of said item. To be clear, I want to view it in person.

Stephan and Christian, since you are cc'd on this email and are aware of this ongoing conversation, I am wondering if you could please provide an explanation as to by above question? Providing access to items selectively is not how your museum is supposed to work.



On Jun 1, 2018, at 8:46 AM, Toupin, Sylvie
<Sylvie.Toupin@mcq.org> wrote:

Dear Mr. Jelinski:

The agreement between the owner of the collection and Musée de la civilisation does limit the diffusion and reproduction of elements of the collection which is on deposit in the collections of the museum.

I inform you that we made the required validations with the Laboratoire de sciences judiciaires et médico-légales du Québec. According to the fact that the museum is not the owner of the collection you have to address your research inquiry to the owner itself.

I thus invite you to contact Mr. Yves Bob Dufour, Director of the Laboratoire de sciences judiciaires et médico-légales, by email, bob.dufour@msp.gouv.qc.ca

Yours, very truly,

Sylvie Toupin

<[logo-mcq-medium_0cac64b1-58bb-4121-9aec-9d023646e633.png](#)>

Sylvie Toupin, M.A. - T. 418 643-2158, poste 555

Conservatrice

Direction des collections

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

[mcq.org](#) <[google map 23bb144c-f2e4-43f7-a3a5-ab855b0ft-facebook be560e71-ae19-468e-9d38-5d0bb5a81e5e.png](#)>
<[twitter 0331c710-27af-4cf2-96f8-d7c20d46ca77.png](#)> <[vi-ft-1472-4b9c-b7ec-da7d858eb0f2.png](#)> <[vi-ft-youtube b6a267fad11-48108e4e7bc5.png](#)>

<[pic3_2c12d3d2-e9a6-4cbc-92c4-88e1c53d6716.png](#)>

Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Guay, Claudia

De: [REDACTED]
Envoyé: 16 juin 2018 18:15
À: Toupin, Sylvie
Cc: La Roche, Stéphan; Denis, Christian
Objet: Re: Research inquiry

Sending this message again as I am still waiting on an answer to my questions.

J

[REDACTED]

On Jun 1, 2018, at 1:09 PM, Jamie Jelinski [REDACTED] wrote:

I've spoken to other researchers who have been able to access this item without getting permission from elsewhere, and so far you have failed to answer my question, which is why do I need to go through these measures when others have not? If you can answer this question, it would be much appreciated. **Furthermore, and I am now asking for the third time, I would like to view this item in person—can you please give me a definitive answer as to whether or not you will allow this to happen.** As I have pointed out already, thus far you have only spoken about reproductions of said item. To be clear, I want to view it in person.

Stephan and Christian, since you are cc'd on this email and are aware of this ongoing conversation, I am wondering if you could please provide an explanation as to by above question? Providing access to items selectively is not how your museum is supposed to work.

[REDACTED]

On Jun 1, 2018, at 8:46 AM, Toupin, Sylvie <Sylvie.Toupin@mcq.org> wrote:

Dear Mr. Jelinski:

The agreement between the owner of the collection and Musée de la civilisation does limit the diffusion and reproduction of elements of the collection which is on deposit in the collections of the museum.

I thus invite you to contact Mr. Yves Bob Dufour, Director of the Laboratoire de sciences judiciaires et médico-légales, by email, bob.dufour@msp.gouv.qc.ca

Sylvie Toupin

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Toupin, Sylvie

De: Laplante, Anne
Envoyé: 21 juin 2018 10:53
À: Brown, Dany
Cc: Toupin, Sylvie
Objet: TR: Demande d'information

PVI

De : Gagné, Peter
Envoyé : 21 juin 2018 09:00
À : Laplante, Anne
Objet : RE: Demande d'information

Allô Anne,

Les dossiers en question sont dans les boîtes. Boîte 8, si je me souviens bien. Il y a une liste des dossiers traités sur le serveur.

Il n'y a pas de liste détaillée et je ne me souviens pas à 100%, mais je sais que j'ai vérifié le contenu pour la présence d'informations personnelles et qu'il n'y en avait pas. Ça ne touche pas les causes ou les procès, mais le travail du laboratoire en général.

Je sais qu'il y a des brochures et autres « petites publications » sur le laboratoire, ainsi que quelques petites esquisses biographiques « officielles » du Dr Derome, des allocutions qu'il a faites dans le cadre de son travail et quelques documents sur le travail du laboratoire en général et le contenu de leur musée.

- Peter

De : Laplante, Anne
Envoyé : 20 juin 2018 18:18
À : Gagné, Peter; Brown, Dany; Mailloux, Isa
Cc : Toupin, Sylvie
Objet : RE: Demande d'information

Bonjour Peter,

Qu'est-ce qui se trouve exactement dans les dossiers documentaires? Ils sont avec les boîtes ou dans le dossier d'acquisition?

Merci,
Anne

De : Gagné, Peter
Envoyé : 19 juin 2018 09:47
À : Brown, Dany; Laplante, Anne; Mailloux, Isa
Cc : Toupin, Sylvie
Objet : RE: Demande d'information

Bonjour,

Selon la base de données des demandes de référence, à part Jacques Côté il y a eu la consultation des dossiers documentaires du fonds seulement par les personnes suivantes :

- [REDACTED] (Dictionnaire biographique du Canada / U. Laval) en 2010 : dossiers documentaires inventoriés "Dossier documentaire sur l'histoire de l'Institut de Médecine Légale" & "Documentation concernant le laboratoire médico-légal")
- [REDACTED] (Centre d'histoire de Montréal) en 2012 : dossier d'acquisition (contenu vérifié préalablement)

En 2014, il y a eu une demande d'images de la part d'André Bernard de Radio-Canada qui a été répondue par Madeleine.

- Peter

Peter Gagné - T. 418 643-2158, poste 559
Archiviste
Direction des collections

De : Brown, Dany
Envoyé : 18 juin 2018 14:34
À : Laplante, Anne; Mailloux, Isa
Cc : Toupin, Sylvie; Gagné, Peter
Objet : RE: Demande d'information

Anne,

Je te prie de valider auprès de Peter.

Merci Anne! Merci Peter!

Dany

De : Laplante, Anne
Envoyé : 18 juin 2018 14:23
À : Brown, Dany; Mailloux, Isa
Cc : Toupin, Sylvie
Objet : RE: Demande d'information

À ma connaissance, il faudrait tout de même en parler à Peter puisque c'est lui qui s'occupe des chercheurs depuis 2009.

De : Brown, Dany
Envoyé : 18 juin 2018 11:30
À : Laplante, Anne; Mailloux, Isa
Cc : Toupin, Sylvie
Objet : RE: Demande d'information

Merci Anne,

Donc, hormis Jacques Côté, aucune demande externe du côté des archives. Seuls les employés auraient eu accès. Exact?

Dany

Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

De : Laplante, Anne
Envoyé : 18 juin 2018 11:24
À : Mailloux, Isa
Cc : Brown, Dany; Toupin, Sylvie
Objet : RE: Demande d'information

Bonjour Isa,

Je crois que tu es la meilleure personne pour répondre à la question de Sylvie pour tout ce qui se trouve à la réserve.

Pour ce qui est des archives du MAF, plusieurs employés (généralement les archivistes et les responsables de la référence) ont eu accès aux documents du Laboratoire, surtout lors de la consultation par Jacques Côté. Jeanne d'Arc, Madeleine, Peter, Suzie, moi. Possiblement Sonia et Pauline.

Merci,
Anne

Anne Laplante - T. 418 643-2158, poste 557
Archiviste
Direction des collections

De : Toupin, Sylvie
Envoyé : 18 juin 2018 11:14
À : Laplante, Anne
Cc : Brown, Dany
Objet : Demande d'information

Bonjour Anne,

Pour avoir en mains tous les éléments nécessaires à la gestion du dossier Jelinski , serais-tu en mesure de nous indiquer qui , à part Jacques Côté et Christian Denis , aurait eu accès aux archives du Laboratoire des sciences médico-légales au cours des dernières années.

Merci de nous en informer,

Sylvie

Sylvie Toupin, M.A. - T. 418 643-2158, poste 555
Conservatrice
Direction des collections

Toupin, Sylvie

De: Brown, Dany
Envoyé: 21 juin 2018 12:46
À: Morrier, Sylviane; Toupin, Sylvie
Cc: Laplante, Anne
Objet: RE: Demande de consultation des albums des causes célèbres par un étudiant

Sylviane,

Sylvie et Anne ont mis à jour toutes les informations. Ne manque, sans doute que la mise à jour d'où en est le Laboratoire. Ce qui inclut ce qui a été consulté et par qui.

Je prie Sylvie de valider le tout avec toi et que l'on puisse répondre à l'ensemble de ces questions.

Merci!

Dany

 Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

De : Morrier, Sylviane
Envoyé : 21 juin 2018 12:10
À : Toupin, Sylvie; Brown, Dany
Objet : RE: Demande de consultation des albums des causes célèbres par un étudiant

Bonjour Sylvie et Dany!

M. Jelinski m'ayant relancée en date du 16 juin, soit 10 jours après l'envoi du courriel à M. Brumatti, afin de compléter ma réponse en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, j'aimerais savoir où en sont rendus les échanges avec le Laboratoire.

Est-ce possible de vérifier auprès de ton contact, Sylvie??

Mercil

Sylviane

 Sylviane Morrier - T. 418 643-2158, poste 240
Secrétaire générale adjointe et conseillère juridique
Secrétariat général et Direction de l'administration

De : Toupin, Sylvie

Envoyé : 18 juin 2018 10:46

À : Brown, Dany; Morrier, Sylviane

Objet : TR: Demande de consultation des albums des causes célèbres par un étudiant

Bonjour Dany et Sylviane,

Le demandeur sait que c'est le directeur du Laboratoire qui doit autoriser la demande. Aux dernières nouvelles, cette demande était au bureau de M. Gaston Brumatti , responsable de l'application de la loi (voir plus bas).

Personnellement, je crois que nous avons fait ce que nous devons faire. La balle est dans le cours du Laboratoire

Le demande s'acharne....

Sylvie

Sylvie Toupin, M.A. - T. 418 643-2158, poste 555

Conservatrice

Direction des collections

De : YVES BOB DUFOUR [mailto:bob.dufour@mssp.gouv.qc.ca]

Envoyé : 6 juin 2018 15:28

À : GASTON BRUMATTI

Cc : Toupin, Sylvie

Objet : Demande de consultation des albums des causes célèbres par un étudiant

Bonjour M.Brumati,

Tel que discuté avec vous hier au téléphone je vous fais parvenir les courriels que j'ai reçu de la part de Mme Sylvie Toupin, conservatrice à la Direction des collections au Musée de la civilisation et qui concerne une demande de consultation des albums des causes célèbres de notre Laboratoire par un étudiant au niveau du doctorat à l'Université Queen en Ontario.

Je vous joins également un courriel que M. Jelinski m'a fait parvenir afin de pouvoir consulter ce document.

Lorsque M.Jelinski mentionne, dans le courriel qu'il m'adresse, que d'autres personnes ont pu consulter notre collection sans obtenir notre permission, je ne sais pas de quoi il parle parce que la seule personne à qui nous avons donné la permission de consulter notre collection, et ce par écrit, au Musée de la civilisation, était M.Jacques Côté qui avait un contrat avec nous pour écrire un livre sur les cent ans du Laboratoire.

Je vous joins finalement copie de la Convention de prêt à usage que le Ministère de la Sécurité publique (Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale) et le Musée de la civilisation ont signé en 1997 et qui stipule à l'article 4.3 que:

Le Musée ne pourra cependant reproduire en trois dimensions les objets ou oeuvres de la collection à des fins commerciales, ni autoriser de telles reproductions, sans le consentement écrit du Ministère de la sécurité publique (Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale).

J'attends de vos nouvelles sous peu concernant ce dossier et si d'autres informations pouvaient vous être utile n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Sincères salutations.

M.Yves"Bob"Dufour

Directeur général

Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Ministère de la sécurité publique



1701, rue Parthenais, 12^e étage

Montréal (Québec) H2K 3S7

Téléphone : 514 873-3301 poste 61550

Télécopieur : 514 873-4847

bob.dufour@misp.gouv.qc.ca

www.securitepublique.gouv.qc.ca/lsmi

CONFIDENTIALITÉ : Les informations contenues dans ce message, y compris les pièces jointes, sont privilégiées et confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi.

Brown, Dany

De: Toupin, Sylvie
Envoyé: 21 juin 2018 14:33
À: bob.dufour@msp.gouv.qc.ca
Cc: Morrier, Sylviane; Brown, Dany
Objet: TR: Research inquiry

Bonjour M. Dufour,

Voici un autre courriel de M. Jelinski. Seriez-vous en mesure de nous informer sur l'avancement du dossier de votre côté? Nous ne souhaitons pas lui répondre pour ne pas nuire au processus en cours. Nous attendons les consignes de votre part.

Sylvie Toupin, conservatrice

De : Jamie Jelinski [REDACTED]
Envoyé : 16 juin 2018 18:15
À : Toupin, Sylvie
Cc : La Roche, Stéphan; Denis, Christian
Objet : Re: Research inquiry

Sending this message again as I am still waiting on an answer to my questions.
J

[REDACTED]

On Jun 1, 2018, at 1:09 PM, Jamie Jelinski <[REDACTED]> wrote:

I've spoken to other researchers who have been able to access this item without getting permission from elsewhere, and so far you have failed to answer my question, which is why do I need to go through these measures when others have not? If you can answer this question, it would be much appreciated. **Furthermore, and I am now asking for the third time, I would like to view this item in person—can you please give me a definitive answer as to whether or not you will allow this to happen.** As I have pointed out already, thus far you have only spoken about reproductions of said item. To be clear, I want to view it in person.

Stephan and Christian, since you are cc'd on this email and are aware of this ongoing conversation, I am wondering if you could please provide an explanation as to by above question? Providing access to items selectively is not how your museum is supposed to work.

[REDACTED]

[Numéro de page]



On Jun 1, 2018, at 8:46 AM, Toupin, Sylvie <Sylvie.Toupin@mcq.org> wrote:

Dear Mr. Jelinski:

The agreement between the owner of the collection and Musée de la civilisation does limit the diffusion and reproduction of elements of the collection which is on deposit in the collections of the museum.

I inform you that we made the required validations with the Laboratoire de sciences judiciaires et médico-légales du Québec. According to the fact that the museum is not the owner of the collection you have to address your research inquiry to the owner itself.

I thus invite you to contact Mr. Yves Bob Dufour, Director of the Laboratoire de sciences judiciaires et médico-légales, by email, bob.dufour@msh.gouv.qc.ca

Yours, very truly,

Sylvie Toupin

<[logo-mcq-medium_0cac64b1-58bb-4121-9aec-9d023646e633.png](#)>

Sylvie Toupin, M.A. - T. 418 643-2158, poste 555

Conservatrice

Direction des collections

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

[mcq.org](#) <[google map 23bb144c-f2e4-43f7-a3a5-ab855b0c780b.png](#)> <[vi-ft-facebook be560e71-ae19-468e-9d38-5d0bb5a81e5e.png](#)> <[vi-ft-twitter 0331c710-27af-4cf2-96f8-d7c20d46ca77.png](#)> <[vi-ft-flickr 7b1472-4b9c-b7ec-da7d858eb0f2.png](#)> <[vi-ft-youtube b6a267bd-cd64-ad11-48108e4e7bc5.png](#)>

<[pic3_2c12d3d2_e9a6-4cbc-92c4-88e1c53d6716.png](#)>

Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Brown, Dany

De: Toupin, Sylvie
Envoyé: 28 juin 2018 14:11
À: Brown, Dany; Morrier, Sylviane
Objet: TR: Rép. : Fwd: Research inquiry

Bonjour,

Voici la réponse de M. Dufour à la demande de M. Jelinski.

ST

Sylvie Toupin, M.A. - T. 418 643-2158, poste 555
Conservatrice
Direction des collections

De : YVES BOB DUFOUR [mailto:bob.dufour@msp.gouv.qc.ca]
Envoyé : 28 juin 2018 10:18
À : Jamie Jelinski
Objet : Rép. : Fwd: Research inquiry

Bonjour M.Jelinski,

J'ai bien reçu votre demande de consultation d'un document nous appartenant et intitulé " Album des causes célèbres" qui est en dépôt au Musée de la civilisation à Québec en vertu d'une "Convention de prêt à usage" qui lie le ministère de la Sécurité publique du Québec et le Musée de la civilisation et je vous remercie beaucoup pour l'intérêt que vous manifestez à l'égard de notre organisation.

Pour que votre demande puisse suivre son cours je vous invite à communiquer avec M.Gaston Brumatti, Responsable ministériel de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à la Direction générale des affaires ministérielles au Ministère de la Sécurité publique du Québec.

Vous pouvez rejoindre M.Brumatti à l'adresse courriel suivante : gaston.brumatti@msp.gouv.qc.ca

J'espère que ces renseignements vous seront utiles et je vous souhaite bonne chance pour la poursuite de vos études.

Sincères salutations.

M.Yves"Bob"Dufour
Directeur général
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
Ministère de la sécurité publique



1701, rue Parthenais, 12^e étage
Montréal (Québec) H2K 3S7
Téléphone : 514 873-3301 poste 61550
Télécopieur : 514 873-4847
bob.dufour@msp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca/lajml

CONFIDENTIALITÉ : Les informations contenues dans ce message, y compris les pièces jointes, sont privilégiées et confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi.

>>> Jamie Jelinski [REDACTED] 2018-06-01 13:13 >>>

Hi Bob

[REDACTED] and for research purposes only, I want to access the "album des causes celebres" (#96-1183) in the collection of the MQC. Thus far, the museum has prevented me from doing so. However, I have spoken to another researcher that has accessed this item many times and without having to get permission from you—this is unacceptable, as the museum is not there to provide access to items in its collection on a case by case basis.

To be clear, I am asking to view this item in person and also for the relevant, unedited pages of interest to my research.

Please advise.

Thank you.

J

[REDACTED]

Begin forwarded message:

From: "Toupin, Sylvie" <Sylvie.Toupin@mcg.org>
Subject: Research inquiry
Date: June 1, 2018 at 8:46:12 AM CST
To: [REDACTED]
Cc: "bob.dufour@msp.gouv.qc.ca" <bob.dufour@msp.gouv.qc.ca>

bob.dufour@msp.gouv.qc.ca

Brown, Dany

De: Laplante, Anne
Envoyé: 6 juillet 2018 13:34
À: Morrier, Sylviane
Cc: Brown, Dany; Toupin, Sylvie
Objet: Archives Laboratoire de sc. judiciaire et de médecine légale

Bonjour Sylviane,

Afin de clarifier la situation pour la consultation au MAF, je te confirme qu'à l'exception des employés du service des collections, personne n'a eu accès à *l'Album des causes célèbres*. Les documents consultés dans la liste de Peter font référence au dossier d'acquisition et à quelques dossiers documentaires sur l'histoire du Laboratoire et de son fondateur. Ces dossiers ne se rapportent pas à des causes et ne présentent pas de photographies sensibles.

Bonne journée,
Anne

Anne Laplante - T. 418 643-2158, poste 557
Archiviste
Direction des collections

Consultations répertoriées de la collection du Laboratoire de science judiciaire et de médecine légale.

CNCEC (Isa) :

- Le conservateur du Musée québécois de culture populaire est venu consulter quelques objets en compagnie de Christian Denis un peu avant 2008-2009, en vue de faire la sélection pour l'exposition Québec en crime (2009 à 2014).
- Lors de la publication du livre *Wilfrid Derome, expert en homicides*. Montréal : Éditions Le Boréal, 2003, 448 pages. ISBN : 2-7646-0260-X, Christian Denis a collaboré au projet. Il est possible que l'auteur, Jacques Côté soit venu consulter des documents/objets. (Voir le registre des visiteurs)
- Autopsie d'un meurtre (juin 2005 - août 2006). Christian était sur le projet et il est possible que d'autres personnes soient venues au CNCEC avec lui dans le cadre de l'exposition. 132 objets liés au Laboratoire y ont été exposés.
- En 2006-2007 environ Isa a pris en photo chacune des pages des deux albums des causes célèbres car Christian avait eu des demandes de consultation et il hésitait à permettre la manipulation des albums. Il avait alors demandé d'en faire une reproduction pour en faire un cartable plus facile à consulter. Depuis ce moment, ces images basse résolution sont accessibles en consultation interne pour éviter de manipuler ces deux objets. Il existe un format papier (copie au Maf dans le classeur d'Isa) et en format numérique sur des cd. Mais à part les responsables à l'interne, personne ne consulte les copies.

MAF (Peter et Anne) :

- Jacques Côté pour son livre *Wilfrid Derome, expert en homicides*.
 - [REDACTED] (Dictionnaire biographique du Canada / U. Laval) en 2010 : dossiers documentaires inventoriés "Dossier documentaire sur l'historique de l'Institut de Médecine Légale" & "Documentation concernant le laboratoire médico-légal")
 - [REDACTED] (Centre d'histoire de Montréal) en 2012 : dossier d'acquisition (contenu vérifié préalablement)
 - En 2014, il y a eu une demande d'images de la part d'André Bernard de Radio-Canada qui a été répondue par Madeleine.
 - Herman Vachon (interne) pour les besoins de l'exposition *Sortir de sa réserve*.
-

Morrier, Sylviane

De: Laplante, Anne
Envoyé: 15 avril 2019 09:14
À: Brown, Dany; Morrier, Sylviane
Objet: RE: Demande d'André Bernard de Radio-C par Madeleine

Bonjour,

J'ai discuté avec Madeleine et elle ne croit pas que nous avons envoyé quoi que ce soit.

Il n'y a aucune lettre d'autorisation confirmant la transmission d'images et Madeleine confirme qu'il n'y a pas eu de traitement de la demande par l'équipe de demandes de repro.

Anne

Bonjour Dany et Sylviane,

J'ai retrouvé la demande d'André Bernard de Radio-Canada, mais je ne retrouve aucune lettre d'autorisation qui nous confirme ce qui a été envoyé. Ça me semble étrange. J'en parle à Madeleine demain.

Bonne soirée,
Anne

 Anne Laplante - T. 418 643-2158, poste 557
Archiviste
Direction des collections

Toupin, Sylvie

De: Brown, Dany
Envoyé: 20 juillet 2018 13:07
À: Laplante, Anne
Cc: Toupin, Sylvie; Hamel, Philippe-Antoine
Objet: RE: Album des causes célèbres

Je le fais cet après-midi même.



Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections

De : Laplante, Anne
Envoyé : 20 juillet 2018 13:06
À : Brown, Dany
Cc : Toupin, Sylvie; Hamel, Philippe-Antoine
Objet : RE: Album des causes célèbres

Bonjour Dany,

Il faut communiquer avec Patrick Albert du CCQ afin de faire retirer deux images de l'album présentées sur leur site Internet (les deux pages de l'album ouvert). Voici le lien :

http://www.ccq.gouv.qc.ca/index.php?id=100&no_cache=1&tx_mcccfrechercheavancee_pi1%5Bress_uid%5D=13

Est-ce que tu préfères le faire?

Merci,
Anne



Anne Laplante - T. 418 643-2158, poste 557
Archiviste
Direction des collections

De : Brown, Dany
Envoyé : 20 juillet 2018 12:57
À : Laplante, Anne
Cc : Toupin, Sylvie; Hamel, Philippe-Antoine
Objet : RE: Album des causes célèbres

Bonjour, chère Anne,

Je ne peux répondre pour *Québec en crime* – je n'en savais pas qu'il en faisait partie –, l'exposition était présentée par le Musée québécois de culture populaire – aujourd'hui le Musée pop. Par contre, dans le cas d'*Autopsie d'un meurtre*, celui-ci prenait place dans une évocation d'une réserve d'objets. L'album était présenté ouvert, mais à une page où aucune photographie « sensible » n'était présente. Dans le cas de cette exposition itinérante, les objets de la collection du Laboratoire n'ont été présentés qu'à Québec. Le mode d'exposition ne favorisait par ailleurs aucunement la lecture. Je peux t'indiquer la page à mon retour, si besoin est – difficile d'oublier cet album.

Pour *Québec en crime*, tu peux vérifier auprès de Philippe s'il faisait partie des objets empruntés. Dans un tel cas, j'imagine que Christian avait pris les mesures requises.

Dany

Bonjour Dany,

Suite à la rencontre avec Monsieur Brumatti, il aimerait connaître les conditions d'exposition de l'album (*Autopsie d'un meurtre* et/ou *Québec en crime ?* et autres).

Merci,
Anne

Brown, Dany

De: Patrick.Albert@mcc.gouv.qc.ca
Envoyé: 24 juillet 2018 09:21
À: Brown, Dany
Cc: Laplante, Anne; Rompré, Danielle; Plamondon, François; Kebbas, Nassima; Morrier, Sylviane; Toupin, Sylvie; Elizabeth.Carmichael@mcc.gouv.qc.ca
Objet: RE: Retrait de photographies - Site Web du CCQ



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Dany,

J'espère que tu passes un bel été toi aussi et que tu pourras en profiter lors de vacances si ce n'est pas déjà fait.

J'ai bien pris connaissance de ton message et je suis désolé des inconvénients que les deux photographies en question auraient pu causer. Je vais de ce pas aviser les personnes qui se sont occupées du choix des images et de cette mise en ligne de retirer lesdites photos, ce qui, j'espère, sera fait très rapidement. Je verrai à faire le suivi pour valider que ce soit bien fait et je te tiendrai au courant.

Merci de ta compréhension et à bientôt.

Patrick Albert
Adjoint exécutif

Centre de conservation du Québec
Ministère de la Culture et des Communications
1825, rue Sempie
Québec (Québec) G1N 4B7

Téléphone : 418 643-7001, poste 222
Courriel : patrick.albert@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



"Brown, Dany" ---2018-07-23 22:05:05---Bonjour, cher Patrick, J'espère que tout va bien et que l'été se présente généreux à ton égard.

De : "Brown, Dany" <Dany.Brown@mcq.org>
A : "Patrick.Albert@mcc.gouv.qc.ca" <Patrick.Albert@mcc.gouv.qc.ca>
Cc : "Plamondon,François" <Francois.Plamondon@mcq.org>, "Laplante, Anne" <Anne.Laplante@mcq.org>, "Morrier, Sylviane" <Sylviane.Morrier@mcq.org>, "Toupin, Sylvie" <Sylvie.Toupin@mcq.org>, "Kebbas, Nassima" <Nassima.Kebbas@mcq.org>, "Rompré,Danielle" <Danielle.Rompre@mcq.org>
Date : 2018-07-23 22:05
Objet : Retrait de photographies - Site Web du CCQ

Bonjour, cher Patrick,

J'espère que tout va bien et que l'été se présente généreux à ton égard.

Il me faut t'adresser aujourd'hui une demande particulière. Le Musée de la civilisation, comme tu le sais sans doute, est dépositaire de la collection du Laboratoire de sciences judiciaires et médico-légales du ministère de la Sécurité publique du Québec. Après révision, les restrictions de diffusion doivent être resserrées. À ce titre, l'*Album des causes célèbres*, lequel a fait l'objet d'une restauration au Centre de conservation du Québec, est touché par une restriction d'importance puisqu'il est possible d'y reconnaître des victimes de crimes, ce qui est contraire à la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès. Dans cette optique, il faudrait retirer deux photographies qui apparaissent sur le site Web du Centre. Celles-ci se retrouvent à la page suivante :

http://www.ccq.gouv.qc.ca/index.php?id=100&no_cache=1&tx_mcccfrechercheavancee_pi1%5Bress_uid%5D=13. Il s'agit des deux photographies présentant ledit album ouvert.

Je suis désolé des inconvénients que cette demande cause, mais il est impératif d'y répondre favorablement. Je te remercie vivement de ta collaboration et te prie, cher Patrick, de recevoir mes meilleures salutations.

Dany

Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada
mcq.org

Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.
[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSEE](#)

[pièce jointe "logo-mcq-large_8d64a2a9-ac74-4245-8fdf-181ae68a8813.png" supprimée par Patrick Albert/CCQ/QC/MCC] [pièce jointe "google_map_f4767b68-e35b-45ec-b794-31247a1ff7b6.png" supprimée par Patrick Albert/CCQ/QC/MCC] [pièce jointe "vi-ft-facebook_43e033da-4d97-49b4-859b-774841ecd5a8.png" supprimée par Patrick Albert/CCQ/QC/MCC] [pièce jointe "vi-ft-twitter_1ec2dbd1-1164-4781-bfc9-0a7c609c4d17.png" supprimée par Patrick Albert/CCQ/QC/MCC] [pièce jointe "vi-ft-flickr_28d72292-f657-42dc-98af-e0b5dbe70b61.png" supprimée par Patrick Albert/CCQ/QC/MCC] [pièce jointe "vi-ft-youtube_0eb68eac-f85d-4348-b9d2-6ef91e4383b0.png" supprimée par Patrick Albert/CCQ/QC/MCC] [pièce jointe "Londres_99c1f210-2410-4443-8cba-22101d0a3db7.png" supprimée par Patrick Albert/CCQ/QC/MCC]

Brown, Dany

De: Brown, Dany
Envoyé: 24 juillet 2018 09:49
À: 'Patrick.Albert@mcc.gouv.qc.ca'
Cc: Laplante, Anne; Rompré, Danielle; Plamondon, François; Kebbas, Nassima; Morrier, Sylviane; Toupin, Sylvie; Elizabeth.Carmichael@mcc.gouv.qc.ca
Objet: RE: Retrait de photographies - Site Web du CCQ

Merci infiniment, cher Patrick!

La diligence du CCQ est vivement appréciée.

Avec mes meilleures salutations,

Dany

Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada
mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

De : Patrick.Albert@mcc.gouv.qc.ca [mailto:Patrick.Albert@mcc.gouv.qc.ca]

Envoyé : 24 juillet 2018 09:47

À : Brown, Dany

Cc : Laplante, Anne; Rompré, Danielle; Plamondon, François; Kebbas, Nassima; Morrier, Sylviane; Toupin, Sylvie; Elizabeth.Carmichael@mcc.gouv.qc.ca

Objet : RE: Retrait de photographies - Site Web du CCQ

Centre
de conservation
Québec



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Dany,

[Numéro de page]

C'est fait, les photographies en question ont été retirées de notre site Web. Je t'invite à voir la page Web suivante afin de valider que ce sont bien les photographies visées qui ont été retirées:

http://www.ccq.gouv.qc.ca/index.php?id=100&no_cache=1&tx_mcccfrechercheavancee_pi1%5Bress_uid%5D=13

N'hésite pas à me téléphoner si le tout n'était pas conforme à tes attentes.

Merci et bonnes vacances!

Patrick Albert

Adjoint exécutif

Centre de conservation du Québec
Ministère de la Culture et des Communications
1825, rue Semple
Québec (Québec) G1N 4B7

Téléphone : 418 643-7001, poste 222

Courriel : patrick.albert@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous



"Brown, Dany" ---2018-07-23 22:05:05---Bonjour, cher Patrick, J'espère que tout va bien et que l'été se présente généreux à ton égard.

De : "Brown, Dany" <Dany.Brown@mcq.org>

A : "Patrick.Albert@mcc.gouv.qc.ca" <Patrick.Albert@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : "Plamondon,François" <Francois.Plamondon@mcq.org>, "Laplante, Anne" <Anne.Laplante@mcq.org>, "Morrier, Sylviane" <Sylviane.Morrier@mcq.org>, "Toupin, Sylvie" <Sylvie.Toupin@mcq.org>, "Kebbas, Nassima" <Nassima.Kebbas@mcq.org>, "Rompré,Danielle" <Danielle.Rompre@mcq.org>

Date :2018-07-23 22:05

Objet :Retrait de photographies - Site Web du CCQ

Bonjour, cher Patrick,

J'espère que tout va bien et que l'été se présente généreux à ton égard.

Il me faut t'adresser aujourd'hui une demande particulière. Le Musée de la civilisation, comme tu le sais sans doute, est dépositaire de la collection du Laboratoire de sciences judiciaires et médico-légales du ministère de la Sécurité publique du Québec. Après révision, les restrictions de diffusion doivent être resserrées. À ce titre, *l'Album des causes célèbres*, lequel a fait l'objet d'une restauration au Centre de conservation du Québec, est touché par une restriction d'importance puisqu'il est possible d'y reconnaître des victimes de crimes, ce qui est contraire à la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès. Dans cette optique, il faudrait retirer deux photographies qui apparaissent sur le site Web du Centre. Celles-ci se retrouvent à la page suivante :

http://www.ccq.gouv.qc.ca/index.php?id=100&no_cache=1&tx_mcccfrechercheavancee_pi1%5Bress_uid%5D=13. Il s'agit des deux photographies présentant ledit album

ouvert.

Je suis désolé des inconvénients que cette demande cause, mais il est impératif d'y répondre favorablement. Je te remercie vivement de ta collaboration et te prie, cher Patrick, de recevoir mes meilleures salutations.

Dany

Brown, Dany

De: Laplante, Anne
Envoyé: 24 juillet 2018 09:28
À: Vachon, Herman
Cc: Gingras, Anouk; Brown, Dany; Plamondon, François; Toupin, Sylvie; Morrier, Sylviane; Laforge, Valérie; Rompré, Danielle
Objet: RE: Sortir de sa réserve

Bonjour Herman,

Les images doivent être retirées immédiatement. Des discussions avec le Laboratoire de sciences judiciaires et le ministère de la Sécurité publique nous amènent à limiter la diffusion de cet album.

Merci,
Anne

Anne Laplante - T. 418 643-2158, poste 557
Archiviste
Direction des collections

De : Vachon, Herman
Envoyé : 24 juillet 2018 08:56
À : Laplante, Anne
Objet : RE: Sortir de sa réserve

Bonjour Anne,

Désolé pour cette réponse tardive. J'étais convaincu d'avoir répondu.

Oui, ces deux images sont diffusées dans l'expo Sortir (Zone 9, Se perdre.)

Merci
H

Herman Vachon - T. 418 643-2158, poste 296
Adjoint à la réalisation
Direction de la programmation

De : Laplante, Anne
Envoyé : 3 juillet 2018 17:05
À : Vachon, Herman

[Numéro de page]

Objet : Sortir de sa réserve

Importance : Haute

Bonjour Herman,

Est-ce que c'est images sont actuellement diffusées?

(affaire Delorme : **album des causes célèbres**, Lab de méd légale de police teh, page 16, page 20)

96-1183p16

96-1183p20

Merci,
Anne

De: GASTON BRUMATTI <GASTON.BRUMATTI@msp.gouv.qc.ca>
Envoyé: 26 juillet 2018 16:36
À: **Toupin, Sylvie**
Cc: Laplante, Anne; **Brown, Dany**; Morrier, Sylviane
Objet: Demande d'accès - **album des causes célèbres** - notre réponse
Pièces jointes: 127614.pdf

Bonjour Mme Toupin,

Comme convenu, vous trouverez ci-joint une copie de notre réponse à cette demande d'accès.

Je profite de l'occasion pour vous remercier infiniment (ainsi qu'à Mme Laplante) de votre accueil et collaboration dans le traitement de cette demande d'accès.

Meilleures salutations.

Gaston Brumatti

Responsable ministériel de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
Direction générale des affaires ministérielles
Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone: 418 646-6777 poste 11008
Télécopieur: 418 643-0275

>>> "Toupin, Sylvie" <Sylvie.Toupin@mcq.org> 2018-07-23 13:56 >>>
Bonjour Monsieur Brumatti,

Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe le document qui recense les consultations d'objets et de documents constituant la collection du Laboratoire des sciences judiciaires depuis que le Musée en assure la conservation.

Concernant le volet exposition de *l'Album des causes célèbres*, il a été présenté une seule fois dans l'exposition *Autopsie d'un meurtre*, qui s'est tenue au Musée de la civilisation en 2005. Celui-ci prenait place dans une évocation d'une réserve d'objets. L'album était présenté ouvert, mais à une page où aucune photographie « sensible » n'était présente. Dans le cas de cette exposition itinérante, les objets de la collection du Laboratoire n'ont été présentés qu'à Québec. Le mode d'exposition ne favorisait par ailleurs aucunement la lecture. Le Laboratoire a collaboré au projet d'exposition, au même titre que celui-ci a donné son accord pour la présentation d'une quarantaine d'objets incluant l'Album.

L'Album des causes célèbres n'a pas été présenté dans l'exposition *Québec en crimes* au Musée Pop de Trois-Rivières.

Si d'autres informations sont nécessaires, je vous invite à communiquer avec moi.

Pour toute question relative à l'application de la loi d'accès à l'information pour le Musée, SVP contactez Madame Sylvianne Morrier, sylviane.morrier@mcq.org ou 418-643-2158 poste 240.

Cordiales salutations,

Sylvie Toupin, conservatrice

Sylvie Toupin, M.A. - T. 418 643-2158, poste 555

Conservatrice

Direction des collections

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Consultations répertoriées de la collection du Laboratoire de science judiciaire et de médecine légale.

CNCEC (Isa) :

- Le conservateur du Musée québécois de culture populaire est venu consulter quelques objets en compagnie de Christian Denis un peu avant 2008-2009, en vue de faire la sélection pour l'exposition Québec en crime (2009 à 2014).
- Lors de la publication du livre *Wilfrid Derome, expert en homicides*, Montréal : Éditions Le Boréal, 2003, 448 pages. ISBN : 2-7646-0260-X, Christian Denis a collaboré au projet. Il est possible que l'auteur, Jacques Côté soit venu consulter des documents/objets. (Voir le registre des visiteurs)
- Autopsie d'un meurtre (juin 2005 - août 2006). Christian était sur le projet et il est possible que d'autres personnes soient venues au CNCEC avec lui dans le cadre de l'exposition. 132 objets liés au Laboratoire y ont été exposés.
- En 2006-2007 environ Isa a pris en photo chacune des pages des deux albums des causes célèbres car Christian avait eu des demandes de consultation et il hésitait à permettre la manipulation des albums. Il avait alors demandé d'en faire une reproduction pour en faire un cartable plus facile à consulter. Depuis ce moment, ces images basse résolution sont accessibles en consultation interne pour éviter de manipuler ces deux objets. Il existe un format papier (copie au Maf dans le classeur d'Isa) et en format numérique sur des cd. Mais à part les responsables à l'interne, personne ne consulte les copies.

MAF (Peter et Anne) :

- Jacques Côté pour son livre *Wilfrid Derome, expert en homicides*.
- [REDACTED] (Dictionnaire biographique du Canada / U. Laval) en 2010 : dossiers documentaires inventoriés "Dossier documentaire sur l'histoire de l'Institut de Médecine Légale" & "Documentation concernant le laboratoire médico-légal")
- [REDACTED] (Centre d'histoire de Montréal) en 2012 : dossier d'acquisition (contenu vérifié préalablement)
- En 2014, il y a eu une demande d'images de la part d'André Bernard de Radio-Canada qui a été répondue par Madeleine.
- Herman Vachon (interne) pour les besoins de l'exposition *Sortir de sa réserve*.

PAR COURRIEL

Québec, le 26 juillet 2018

N/Réf. : 127614

**OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur la protection des renseignements
personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)**

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès reçue, le 28 juin 2018, visant à obtenir : Un document appartenant au Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML) intitulé « Album des causes célèbres » (#96-1183) qui est en dépôt au Musée de la civilisation à Québec.

Nous vous refusons l'accès à ce document en application des articles 14, 18, 28, 53 et 54 de la Loi sur l'accès et des articles 4 et 5 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Ce document contient, en substance, des photos des scènes de crimes où l'on peut observer les corps nus des victimes des actes criminels, notamment des femmes et des enfants. En outre, sur les photos des victimes, on trouve leurs noms et prénoms et l'année de leur décès. Leur divulgation pourrait alors porter atteinte à la dignité et à la vie privée de ces personnes.

Ce document contient également de l'information concernant des méthodes d'enquêtes des différents corps policiers et de l'information obtenue d'un gouvernement autre que celui du Québec.

...2

Chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

SECTION II RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 1. — *Renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales*

18. Le gouvernement ou un ministère peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec, d'un organisme d'un tel gouvernement ou d'une organisation internationale.

Il en est de même du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et du Conseil du trésor.

1982, c. 30, a. 18.

§ 4. — *Renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique*

28. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

- 1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;
- 2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;
- 3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;
- 4° de mettre en péril la sécurité d'une personne;
- 5° de causer un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet;
- 6° de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage d'une personne chargée d'assurer l'observation de la loi;
- 7° de révéler un renseignement transmis à titre confidentiel par un corps de police ayant compétence hors du Québec;
- 8° de favoriser l'évasion d'un détenu; ou

Chapitre C-12

Charte des droits et libertés de la personne CHAPITRE I

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX

1982, c. 61, a. 1.

4. Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

1975, c. 6, a. 4.

5. Toute personne a droit au respect de sa vie privée.

1975, c. 6, a. 5.

CONVENTION DE PRÊT À USAGE

Entre

LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES
ET DE MÉDECINE LÉGALE

et

LE MUSÉE DE LA CIVILISATION

Service des collections
Direction de la recherche
et de la conservation

CONVENTION DE PRÊT À USAGE

ENTRE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,
(Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine
légale)
ayant son siège social au 1701, rue Parthenais, 5^{ième}
étage, Montréal (Québec), H2K 3S7, représenté par
monsieur Yves Sainte-Marie, Directeur;

ci-après désigné: le « Ministère » ;

ET LE MUSÉE DE LA CIVILISATION,
personne morale légalement constituée, ayant son siège
social au 85, rue Dalhousie, Québec (Québec), G1K 8R2,
représentée par monsieur Roland Arpin, Directeur
général;

ci-après désignée: le « Musée ».

ATTENDU QUE le Ministère est propriétaire des biens décrits en annexe
à cette convention.

ATTENDU QUE le Musée reçoit des objets, œuvres ou collections sous
forme de prêt à usage.

ATTENDU QUE les prêts à usage constituent une prise de possession
temporaire et conditionnelle d'un objet, d'une œuvre ou
d'une collection.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. COLLECTION PRÊTÉE

- 1.1 Le Ministère prête, par les présentes, une collection au Musée, à titre gratuit et sans restriction de consultation et de diffusion, sous réserve du respect de la loi et des règlements qui est de la responsabilité du Musée.
- 1.2 La description des objets qui composent cette collection apparaît à l'annexe 1 des présentes laquelle en fait partie intégrante (« ci-après désignés la « collection »).
- 1.3 Le Musée pourra également recevoir sous forme de prêt à usage d'autres objets, œuvres ou collections qui seront complémentaires au présent prêt à usage ou tout aussi significatifs de l'histoire de la criminalité au Québec, pour la durée de la convention, après entente entre les deux parties.



Initiales des parties ^{ILL}
Initiales des parties

2. TERME

- 2.1 Le présent prêt est fait pour une durée de vingt-cinq (25) ans, débutant le 15 octobre 1997. Dans le cas où le Musée cesserait d'exercer ses activités avant l'expiration de ce terme, le prêt prendra fin au moment de telle cessation.

3. IDENTIFICATION DE LA COLLECTION

- 3.1 Dans le fichier des collections du Musée, la collection sera identifiée comme suit au nom du propriétaire: « collection du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du Ministère de la Sécurité publique ».
- 3.2 Dans le cadre des activités de diffusion, la collection sera identifiée comme suit : « Musée de la civilisation, prêt du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du Ministère de la Sécurité publique ».
- 3.3 Le Ministère s'engage à informer dans les meilleurs délais le Musée de tout changement relatif tant à l'adresse permanente du Ministère qu'à son titre de propriétaire desdits objets.
- 3.4 Toute convention d'aliénation devra prévoir que le tiers acquéreur s'engage à respecter les termes des présentes.

4. GESTION

- 4.1 Sous réserve de l'article 4.3, le Musée exercera tous les droits du propriétaire y compris le droit d'aliéner avec le consentement écrit du Ministère de la sécurité publique (Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale).
- 4.2 Par conséquent, sans limiter la généralité de ce qui précède, le Musée pourra photographier et reproduire, avec mention du nom du propriétaire, les objets ou œuvres de la collection à des fins de recherche, de consultation, d'étude, d'exposition ou à des fins publicitaires. Advenant la dénonciation de la présente entente, les photographies et reproductions faites par le Musée resteront la propriété de ce dernier.
- 4.3 Le Musée ne pourra cependant reproduire en trois dimensions les objets ou œuvres de la collection à des fins commerciales, ni autoriser de telles reproductions, sans le consentement écrit du Ministère de la sécurité publique (Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale).
- 4.4 Toute demande d'utilisation ou de reproduction provenant d'un tiers devra être acheminée au Musée.
- 4.5 Le Ministère se réserve le droit d'utilisation d'objets faisant partie de la collection pour des périodes à être convenues avec le Musée. Durant ces périodes, le Ministère dégage le Musée de toute responsabilité à l'égard desdits objets.

Initiales des parties

Initiales des parties




5. CONSERVATION ET RESTAURATION

- 5.1 Le Musée portera à la collection la même attention qu'il porte aux objets dont il est propriétaire, appliquant les mêmes règles de conservation.
- 5.2 Dans la mesure de ses moyens, le Musée pourra recommander au Ministère la restauration des objets en respectant les normes reconnues en ce domaine. Suite à son acceptation, le Ministère sera informé des interventions de restauration.
- 5.3 À l'expiration du terme, le Musée remettra au Ministère la collection en bon état, compte tenu du vieillissement normal.

6. ASSURANCE

- 6.1 Au même titre que les collections du Musée, la collection prêtée ne sera pas assurée.
- 6.2 Le Ministère, à sa discrétion, pourra assurer la collection à ses frais.
- 6.3 Le Ministère ne tiendra pas le Musée responsable de la perte par vol, destruction, incendie ou de tout autre dommage pouvant survenir à tout ou partie de la collection, sauf en cas de grossière négligence. Dans un tel cas, le Ministère accepte que, survenant une perte ou une avarie, l'indemnité corresponde à l'évaluation effectuée par un expert choisi par les deux parties au moment du sinistre.

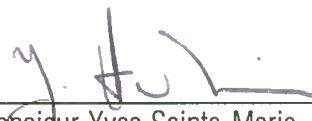
7. CESSION

- 7.1 Le Musée ne pourra céder ses droits en vertu du présent dépôt.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en double exemplaire, à Québec, aux dates précisées.

LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

par :


Monsieur Yves Sainte-Marie
Directeur

Date: 02/12/97

LE MUSÉE DE LA CIVILISATION

par :


Monsieur Roland Arpin
Directeur général

Date: 27.11.97

RECOURS EN RÉVISION

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la Loi peut par ailleurs demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Une demande de révision doit être faite dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la Loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

L'article 137 de la Loi précise que la demande de révision doit être faite par écrit et qu'elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée.